REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Avril 2022

Commune de PAULHAN

N° 2022/04/01

Date de la convocation	30/03/ 2022
	Votes: 25
Présents: 19	Pour : 25
Absents: 02	Contre: 0
Représentés: 06	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux et le six Avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM.VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents: MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry.

Procurations: - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine

- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet: approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220406-2022-04-01-DE Date de télétransmission : 13/04/2022 Date de réception préfecture : 13/04/2022

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220406-2022-04-01-DE Date de télétransmission : 13/04/2022 Date de réception préfecture : 13/04/2022